

**COMMUNE DE WAIMES**

**AVIS D'ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO**

L'Administration communale informe qu'elle se propose de désaffecter et d'aliéner à M. Alain KUPPER, une emprise provenant de l'excédent de voirie situé le long de la parcelle cadastrée "Waimès, 1<sup>o</sup> Division, Section C, n<sup>o</sup>208E" sise à Gueuzaine - Waimès, d'une superficie de 239 m<sup>2</sup>, telle que figurée sous liseré vert au plan de mesurage dressé le 23 novembre 2017 par M. Bernard MEURANT, Géomètre-Expert, à Spa.

En conséquence, le projet sera déposé pendant quinze jours, date du présent avis, au Secrétariat communal, ouvert tous les jours ouvrables de 08 heures 30' à 12 heures.

Les personnes qui auraient des observations à faire pourront les présenter par écrit durant cet intervalle ou assister à la clôture de l'enquête qui aura lieu audit Secrétariat le 30 mai 2018, de 09 à 10 heures.

Le procès-verbal de l'enquête sera clôturé à cette dernière heure.

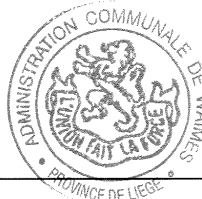
Waimès, le 14 mai 2018

Le Directeur général,

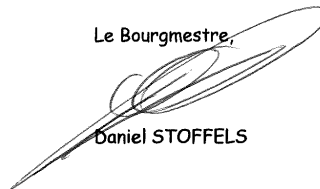


Vincent CRASSON.

Par Ordonnance,



Le Bourgmestre,



Daniel STOFFELS